

Aide-mémoire pour les scrutateurs œuvrant lors du vote par anticipation des 30 et 31 octobre 2021

DE 8 H 00 À 9 H 30 PRÉPARATION DU VOTE PAR ANTICIPATION		Page (Section)
1.	☐ Arriver à 8 h 00.	
2.	☐ S'asseoir à côté de la boîte de scrutin.	
3.	☐ Ouvrir l'urne, vérifier le matériel électoral et aménager le bureau de vote.	18 (18.2)
4.	☐ Le 30 octobre : Vérifier si la liste électorale correspond aux sections de vote de votre bureau de vote, sinon aviser <u>immédiatement</u> le responsable de scrutin.	
5.	☐ Le 30 octobre : Compter les bulletins de vote contenus dans l'enveloppe SM-33 et vérifier si leur nombre correspond à celui inscrit sur celles-ci, sinon aviser le responsable de scrutin.	21 (18.6)
6.	☐ À 9 h 25, s'assurer que l'urne est vide et montrer l'intérieur aux représentants. Fermer et sceller l'urne.	22

DE 9 H 30 À 20 H 00 DÉROULEMENT DU VOTE PAR ANTICIPATION		
1.	Demander à l'électeur de mentionner ses nom, prénom et adresse et, si nécessaire, sa date de naissance.	25 (22)
2.	Vérifier si le nom de l'électeur qui désire voter est inscrit sur la liste électorale.  Un électeur ne peut être admis à voter si : - son nom n'est pas inscrit sur la liste électorale; - son nom est rayé et est suivi d'un « R »; ou - un crochet apparaît dans la case « A voté bva (A)».	25 (22)
3.	Demander à l'électeur de vous présenter l'une des pièces d'identité suivantes : • sa carte d'assurance maladie du Québec; • son permis de conduire du Québec; • son passeport canadien; • son certificat de statut d'Indien; • sa carte d'identité des Forces canadiennes.	26



- Si l'électeur s'est présenté à la table de vérification de l'identité de l'électeur, il vous remettra un formulaire « Attestation de l'identité de l'électeur » (SM-46.1). Ce formulaire remplace la pièce d'identité.

4. Apposer vos initiales sur le bulletin de vote à l'endroit prévu à cette fin.	26 (23)
5. Plier le bulletin de vote en laissant dépasser le talon.	
6. Aviser l'électeur qu'il doit marquer son bulletin de vote, dans un seul des cercles avec le crayon que vous lui remettez (<u>ou avec son propre crayon de plomb, à encre noire ou bleue</u>) et qu'il doit vous apporter ce crayon après avoir voté.	28 amendé
7. Au retour de l'électeur, examiner vos initiales sans regarder pour qui il a voté et récupérer le crayon.	28 (24)
8. Demander à l'électeur de détacher le talon du bulletin de vote et de déposer le bulletin de vote dans l'urne (s'il a de la difficulté, offrez-lui de le faire pour lui).	29
9. Si l'électeur a besoin d'assistance, faite appel au responsable de scrutin et compléter le registre du scrutin.	38 à 44 (30.3 à 30.11)
10. À la demande du responsable du scrutin, effectuer avec le secrétaire, une conciliation entre le nombre d'électeurs cochés (✓) « A voté bva (A) » sur la liste électorale et le nombre d'électeurs ayant reçu un coupon d'un des postes d'accueil informatisés.	30 (27)

À COMPTER DE 20 H 00

MISES SOUS ENVELOPPE APRÈS LA FERMETURE DU VOTE PAR ANTICIPATION

1. ☐ Compter les bulletins de vote <u>détériorés ou annulés</u> et les déposer dans l'enveloppe (SM-50) distinctes pour chaque jour.	32 (29.1)
2. ☐ Compter à chaque jour les bulletins de vote <u>non utilisés</u> et les déposer dans l'enveloppe (SM-51).	32 (29.2)
3. ☐ Compter à chaque jour le nombre d'électeurs qui ont voté en additionnant le nombre de crochets (✓) apparaissant dans la colonne « A voté bva (A) ».	33 (29.3)
4. ☐ Le 30 octobre : Demander au secrétaire d'inscrire les résultats du 30 octobre des étapes 1, 2 et 3 à la page 17 – (1 ^{er} jour) du registre du scrutin. Ces résultats doivent correspondre avec le nombre de bulletins de vote que vous avez reçus.	33 (29.3)

☐ Le 31 octobre : Demander au secrétaire d'inscrire les résultats du 31 octobre des étapes 1, 2 et 3 à la page 17 – (2^e jour) du registre du scrutin. Leur somme doit correspondre au nombre de bulletins de vote non utilisés au 30 octobre apparaissant sur l'enveloppe SM-51. ☐ Le 31 octobre : Demander au secrétaire d'inscrire les résultats totaux des 30 et 31 octobre des étapes 1 et 3 ainsi que le nombre de bulletins non utilisés le 31 octobre 2021 à la page 17 – (total) du registre du scrutin. Ces résultats doivent correspondre avec le nombre de bulletins de vote que vous avez reçus. ☐ Demander au secrétaire d'inscrire « l'heure de la fermeture du bureau de vote le 30 et le 31 octobre 2021 qui sera annoncée par le responsable de scrutin au bas de la page 17 – (1^{er} jour) et de la page 17 – (2^e jour).	
5. ☐ Ouvrir l'urne et, sans les examiner, déposer tous les bulletins de vote dans les enveloppes SM-39.	34
6. ☐ Insérer, dans l'enveloppe SM-37, la liste SM-35 et la liste électorale puis remettez-la au responsable de scrutin.	34
7. ☐ Insérer, dans l'enveloppe SM-38, le registre du scrutin SM-36, les procurations des représentants SM-44 et les attestations d'identité SM-46.1.	34
8. ☐ Mettre sous enveloppe les formulaires et les documents ayant servi au scrutin de la manière indiquée au schéma apparaissant au verso.	
9. ☐ Sceller toutes les enveloppes et apposer, avec le secrétaire, vos initiales sur les scellés.	34
10. ☐ Mettre le matériel dans l'urne, apposer un premier scellé sur l'orifice de l'urne et un deuxième scellé sur celle-ci, de manière à empêcher quiconque de l'ouvrir sans le briser.	34 (29.5)
11. ☐ Apposer, avec le secrétaire, vos initiales sur les scellés collés sur l'urne.	34 (29.5)
12. ☐ Remettre l'urne au responsable de scrutin.	35 (29.6)

**SCHÉMA DE LA MISE SOUS ENVELOPPES,
SAMEDI ET DIMANCHE SOIRS LES 30 ET 31 OCTOBRE 2021,
DES FORMULAIRES ET DOCUMENTS
AYANT SERVI AU VOTE PAR ANTICIPATION**

Formulaires et documents

Enveloppes

